



## COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 17/10/2025

ID : 040-214001554-20251015-251015H1690H1-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

**Date de la convocation :** dimanche 12 octobre 2025

**Présents :**

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Marie DURAN

**Absents :**

**Pouvoirs :**

Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Carine DUPUY a donné pouvoir à Thierry GALLEA; Jean-Luc LAHOUE a donné pouvoir à Véronique MORA; Marine FOURGS a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 10

Pouvoirs 5

Votants 15

**N° DEL20251015-008**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA REFECTION D'UN CANDELABRE ACCIDENTE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RURAL, RUE DU PIGNADAR : AFFAIRE N° 059124 - ANNULE ET REMPLACE DEL20241022-007**

Considérant le devis proposé par le SYDEC pour :

**Affaire N ° 059124**

Montant estimatif des travaux :

- Dépose d'un candélabre
- Fourniture, pose et raccordement d'un candélabre en acier galvanisé RAL 9006 blanc ALU de hauteur 4 m équipé d'une lanterne LED Aura Comatelec RAL Gris 900 sablé

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Montant estimatif TTC | 2 195,00 € |
| TVA                   | 344,00 €   |
| Montant HT            | 1 852,00 € |
| Subvention du Sydec   | 1 317,00 € |



Montant total à la charge de la collectivité

878,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

ARTICLE 1 -

**APPROUVER** le devis proposé par le Sydec.

ARTICLE 2 -

**AUTORISER** monsieur le Maire à signer tout document concerné par ces travaux.

ARTICLE 3 -

**REGLER** la participation de la commune au Sydec, dépense inscrite au budget 2025

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 17 octobre 25

la Secrétaire de séance

Isabelle DARRICAU

Thierry GALLEA